



Boucherville, le 29 avril 2021

Yolande Martin
Bernard Bray
3, rue Birtz
Boucherville (Québec) J4B 4B1

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Raymonde Chrétien
Antoine Pelletier
7, rue Birtz
Boucherville (Québec) J4B 4B1

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Isabelle Rail
Jacques Nault
892, boulevard Marie-Victorin
Boucherville (Québec) J4B 1Y6

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28

Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Jean-Claude Gladu
12, rue Birtz
Boucherville (Québec) J4B 4B2

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28

Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Claire Cadorette
Roch Poitras
13, rue Birtz
Boucherville (Québec) J4B 4B1

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Christina Plante
16, rue Birtz
Boucherville (Québec) J4B 4B2

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28

Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Les Entreprises Remy Riopel Inc.
3779B, rue Mont-Royal
Saint-Hubert (Québec) J4T 2H2

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Carine Soucy
Stéphane Smith
19, rue Birtz
Boucherville (Québec) J4B 4B1

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Sophie Bellavance
Sacha Mongrain
20, rue Birtz
Boucherville (Québec) J4B 4B2

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Véronique Lavoie
Martin Vanasse
23, rue Birtz
Boucherville (Québec) J4B 4B1

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28

Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Pascal Lefebvre
Véronique Pelchat
35, rue Birtz
Boucherville (Québec) J4B 4B1

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Véronique Noël
Maxime Valois
28, rue Birtz
Boucherville (Québec) J4B 4B2

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28

Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Claire Legault
1025, rue de Randonnai
Boucherville (Québec) J4B 2S8

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Serge Hupfer
30, rue Birtz
Boucherville (Québec) J4B 4B2

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Manon Beauchamp
31, rue Birtz
Boucherville (Québec) J4B 4B1

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Pascal Lefebvre
35, rue Birtz
Boucherville (Québec) J4B 4B1

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Pascal Lefebvre
35, rue Birtz
Boucherville (Québec) J4B 4B1

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Normand Rioux
63, rue Birtz
Boucherville (Québec) J4B 4B3

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Maurice Dumont
67, rue Birtz
Boucherville (Québec) J4B 4B3

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28

Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Alexandre Pavanello
Kathryn Janik
68, rue Birtz
Boucherville (Québec) J4B 4B4

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Sylvie Belleville
69, rue Birtz
Boucherville (Québec) J4B 4B3

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Suzie Mathon
70, rue Birtz
Boucherville (Québec) J4B 4B4

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Huguette Quintal
A. Lamontagne
72, rue Birtz
Boucherville (Québec) J4B 4B4

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Elise Morency
Jacques Hamelin
75, rue Birtz
Boucherville (Québec) J4B 4B3

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Raymond Roussel
Liliane Lapiere
76, rue Birtz
Boucherville (Québec) J4B 4B4

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Rodrigue Lavertu
77, rue Birtz
Boucherville (Québec) J4B 4B3

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Julien Borey
Alexandre Piette
78, rue Birtz
Boucherville (Québec) J4B 4B4

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Monique Deschênes
79, rue Birtz
Boucherville (Québec) J4B 4B3

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Gilles Tremblay
80, rue Birtz
Boucherville (Québec) J4B 4B4

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Denis Forcier
82, rue Birtz
Boucherville (Québec) J4B 4B4

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Francine Lévesque
Richard Guay
86, rue Birtz
Boucherville (Québec) J4B 4B4

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28

Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Jacques Lebrun
950, rue De Levilliers
Boucherville (Québec) J4B 3Y9

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Francine Lapointe
951, rue De Levilliers
Boucherville (Québec) J4B 3Z1

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Monique Dulude
953, rue De Levilliers
Boucherville (Québec) J4B 3Z1

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Jonathan Ross
Julie Bourdua
954, rue De Levilliers
Boucherville (Québec) J4B 3Z2

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Mariette Gélinas
955, rue De Levilliers
Boucherville (Québec) J4B 3Z1

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Jacques Emond
Colombe Robert
956, rue De Levilliers
Boucherville (Québec) J4B 3Z2

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Ghislaine Daneault
Jean Fortier
957, rue De Levilliers
Boucherville (Québec) J4B 3Z1

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Johanne Laporte
Francois Desmarais
958, rue De Levilliers
Boucherville (Québec) J4B J4B

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Claude Hetenyi
Nathalie Gauthier
959, rue De Levilliers
Boucherville (Québec) J4B J4B

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Francois Quintal
Valérie Garceau
963, rue De Levilliers
Boucherville (Québec) J4B 3Z1

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Sylvain Charron
966, rue De Levilliers
Boucherville (Québec) J4B 3Z3

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Lucie Robert
Yves Laporte
970, rue De Levilliers
Boucherville (Québec) J4B 3Z3

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Janyne Pageau
972, rue De Levilliers
Boucherville (Québec) J4B 3Z3

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Sergio Bruno Santoriello
976, rue De Levilliers
Boucherville (Québec) J4B 3Z3

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

R. Archambault
André Lachapelle
979, rue De Levilliers
Boucherville (Québec) J4B 6L4

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Johanne Sauvé
980, rue De Levilliers
Boucherville (Québec) J4B 3Z3

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28

Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Réjean Trudeau
981, rue De Levilliers
Boucherville (Québec) J4B 6L4

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Claude Hamelin
Nicole Lefebvre
983, rue De Levilliers
Boucherville (Québec) J4B 6L4

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Denis Petit
30, rue De Mésy
Boucherville (Québec) J4B 4C4

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28

Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Gilles Soulière
40, rue De Mézy
Boucherville (Québec) J4B 4C6

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics



Boucherville, le 29 avril 2021

Geneviève Patry
965, rue Le Gardeur
Boucherville (Québec) J4B 3X1

OBJET : Réfection des rues Birtz et De Levilliers

Madame,
Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-351 décrétant l'exécution de travaux dans les rues Birtz et De Levilliers. Sommairement, ceux-ci comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'égout sanitaire, la construction d'un égout pluvial et l'installation d'un nouvel éclairage de rue. De plus, nous remplacerons les services latéraux d'égout sanitaire et d'eau potable (conduite d'égout sanitaire reliant votre maison au réseau souterrain de la rue) et procéderons à la construction d'un nouveau service d'égout pluvial.

Étant donné le caractère exclusif des services latéraux d'égout et d'eau potable, et en vertu de la réglementation municipale 2021-340-1, en vigueur dès le 17 mai prochain, une partie du coût de ces travaux est imputable aux propriétaires des immeubles desservis. Pour un immeuble résidentiel, bien que le coût total soit d'environ 4 000 \$, la portion facturée aux propriétaires est de 1 100 \$ lorsque les travaux sont effectués dans le cadre de la réfection générale de la rue. Ces coûts sont affectés à la portion des conduites situées dans l'emprise de la rue, celle-ci étant la superficie comprise entre la rue et votre boîte de service (bonhomme à eau) approximativement. La facture sera postée aux propriétaires concernés à la fin de l'année 2021 et pourra être acquittée en deux versements égaux. Les propriétaires d'immeubles autres qu'une résidence unifamiliale doivent se référer aux paragraphes d), e) et f) de l'article 8 dudit règlement pour connaître le mode de calcul de la facturation. Le règlement sera disponible pour consultation à compter du 17 mai 2021 au boucherville.ca/residents/reglements/reglements-divers/.

La première phase des travaux consistera en l'installation d'un réseau d'alimentation d'eau potable temporaire qui approvisionnera les résidences visées par les travaux. Des informations à cet effet vous seront transmises ultérieurement.

Les travaux devraient débuter en juin 2021 et se termineront vers la fin du mois d'octobre 2021. Ils seront situés dans l'emprise de la rue. Si vous avez des aménagements paysagers, des haies ou des gicleurs installés dans cette zone, nous vous demandons de bien vouloir enlever ce que vous désirez conserver. À la suite des travaux, la remise en état des lieux sera effectuée avec du gazon ou de la terre végétale. Aucun aménagement paysager ou gicleur ne seront remis en place par la Ville, comme stipulé au règlement municipal 2008-112, article 22 (extrait en pièce jointe).

... verso

Direction du génie

Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Tél. : 450 449-8610 – boucherville.ca

Pour faciliter les opérations, **il sera interdit de stationner votre voiture dans les rues Birtz et De Levilliers, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 18 h, et ce, pendant toute la période des travaux.** Seuls les véhicules d'urgence pourront y circuler.

Les horaires des collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et de résidus verts sont inchangés. Afin de faciliter la collecte d'ordures ménagères, nous vous suggérons d'utiliser des sacs de plastique. Toutefois, si cette option ne vous convient pas, assurez-vous que votre bac est bien identifié à votre adresse civique; tout comme celui pour les matières recyclables et celui pour les matières organiques.

Pour toute situation particulière lors des travaux (incluant les avis préventifs d'ébullition), nous communiquerons avec vous par téléphone, par message texte ou par courriel, selon vos préférences enregistrées au Système automatisé de messagerie de la Ville de Boucherville. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous y inscrire en ligne au boucherville.ca/securite-civile/inscription-avis/ ou au 450 449-8100 si vous n'avez pas d'accès Internet.

Finalement, pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie ni des excavations.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les travaux à venir ou signaler toute situation problématique en communiquant avec Jennifer Nguyen 450 449-8100, poste 8002 ou au jennifer.nguyen@boucherville.ca, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Veuillez noter que tous les vendredis de l'été nos bureaux sont fermés à 12 h.

Soyez assurés que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Veuillez accepter, madame, monsieur, nos sincères salutations.

La chef de service Surveillance et gestion de projets du Génie,

2021-04-28



Stéfanie Papineau, ing., M. Ing.

/cb

p.j. : Plan de localisation des travaux
Extrait du règlement 2008-112

c.c. : M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, district n° 1
M. Raouf Absi, conseiller municipal, district n° 2
M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Josée Salvail, directrice à la Direction des travaux publics